

# Charte Eco-Trail Sainte Victoire 2020

L'équipe organisatrice du Trail Sainte Victoire a pris des engagements répartis au sein de grands thèmes couvrant l'ensemble des secteurs de l'organisation afin de tendre vers une manifestation respectueuse de l'homme et de l'environnement.

## Article 1 : Social

**Ouvrir la manifestation au plus grand nombre :**

- 3 parcours chronométrés de 13, 39 et 58 kms
- politique tarifaire contenue

**Valoriser les bénévoles :**

- soirée dédiée aux bénévoles
- formation à la collecte sélective des déchets

**Pour la solidarité :**

- gratuité de dossard à des traileurs porteur d'un projet associatif humanitaire.
- Soutien financier et appel au don volontaire des coureurs pour une association caritative.



## Article 2 : Communication

**Limiter la production et maîtriser la diffusion d'imprimés publicitaires :**

- production raisonnée d'affiche à l'échelle locale et sur événements ciblés
- communication dématérialisée (Newsletter et réseaux sociaux) mailing et forums)
- Inscriptions **exclusivement** par voie électronique
- limiter l'utilisation de tout support papier dans l'organisation : Réunion avec vidéo projection et en comité réduit, communication par mail.

**Utiliser des supports de communication éco-conçus:** banderoles réutilisables (non datées)

## Article 3 : Biodiversité

**Intégrer les considérations environnementales dans le choix des parcours en partenariats avec les services publics et associations locales :**

- utilisation d'itinéraires existants aménagés pour la pratique de la randonnée
- information aux riverains, autorisation de passage aux propriétaires et municipalités

**Utiliser des supports de signalétique temporaires, réutilisables et/ou éco-conçus:**

- fléchage bois, rubalise biodégradable, marquage au sol naturel, retrait dès le passage du dernier concurrent.

**Incitation à l'utilisation des transports en commun et collectifs (covoiturage), information sur les lieux de stationnement.**

#### **Article 4 : Achats, partenariats et prestations de services**

##### **Privilégier et promouvoir les acteurs de l'économie locale:**

- produits d'alimentation majoritairement régionaux (ravitaillements et repas)
- Ravitaillements bio
- stands de dégustation/vente sur le site de la manifestation
- prestataires de service locaux ou régionaux (restauration, sécurité)

##### **Privilégier les productions locales, de saison et issues de l'agriculture biologique**

#### **Article 5 : Pollutions et déchets**

##### **Limiter la production de déchets :**

- conditionnements collectifs
- matériel réutilisables (gobelets, plateaux, jerricans, citernes, etc.)
- distribution d'eau en jerricans et Citernes si le lieu se prête, branchement d'une rampe de distribution sur le réseau d'eau potable.

##### **Organiser la collecte sélective des déchets et leur valorisation:**

- formation des membres de l'organisation
- information des participants

##### **Prévenir et limiter les risques de pollution du milieu naturel, sonore et visuelle :**

- interdiction de fumer sur le site et les parcours
- nettoyage des sites et itinéraires traversés
- sonorisation raisonnée
- signalétique discrète et temporaire

#### **Articles 6 : Ressources et énergies**

##### **Limiter la consommation de ressources et d'énergies :**

- sonorisation et éclairage raisonnés
- utilisation de vaisselle bio dégradable et compostable

#### **Article 7 : Sensibilisation et éducation**

##### **Informers les concurrents sur la richesse du patrimoine naturel des sites et itinéraires traversés et les sensibiliser à leur préservation :**

- partenariat avec Grand Site Sainte Victoire
- présence de stands sur site

##### **Informers et sensibiliser les concurrents et le public aux pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement dans la pratique des sports de nature :**